

République Française

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-GEORGES**

Département du CANTAL

**SÉANCE du 10 novembre 2023
N° 52 / 2023**

Conseillers en exercice : 15
Présents : 12
Pouvoir(s) : 3
Absent(s) excusé(s) : 3
Votants : 15

L'an deux mil vingt-trois, le dix novembre, à vingt heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Saint-Georges, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques MONLOUBOU.

Présents : M. Jean-Jacques MONLOUBOU, Maire. Mme Béatrice ANTONY, M. Paul CHALVET, Mme Martine BERTRAND, M. Jean-Paul BERTHET, adjoints. Mme Bernadette ALBARET, M. Alain ANDRIEUX, Mme Bernadette ANTONY, Mme Isabelle AVEINEIN-DECHAMBRE, M. Guillaume CASTEL, M. Daniel MALLET et M. Romain MALLET, conseillers municipaux.

Absents excusés : Mme Christine BACHELLERIE-NINYEM FOKO, Mme Angélique GERBERT et M. Matthieu VILLENEUVE, conseillers municipaux.

Pouvoir : Christine BACHELLERIE-NINYEM FOKO donne pouvoir à Daniel MALLET. Angélique GERBERT donne pouvoir à Jean-Paul BERTHET. Matthieu VILLENEUVE donne pouvoir à Jean-Jacques MONLOUBOU.

Secrétaire de séance : Jean-Paul BERTHET.

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 16.11.2023 et que la convocation avait été faite le 6 novembre 2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 16.11.2023

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de sa date de réception en Préfecture, auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

OBJET : TARIFS 2024

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal les tarifs pratiqués durant l'année 2023 et demande à l'Assemblée de se prononcer sur les tarifs applicables en 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **DE FIXER** les tarifs suivants durant l'année 2024 :

- Eau et assainissement* :

I - SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

1 - Abonnement : 60 €uros

En cas de départ ou d'arrivée en cours d'année, facturation de l'abonnement par trimestre entamé.

2 - Prix du m3 : 1,40 €uros

3 - Pour les particuliers bénéficiant d'une source privée et néanmoins raccordés au réseau d'assainissement collectif, 60 €uros d'abonnement et un forfait de 40 m3 par personne vivant au foyer seront facturés par an.

4 - Droit d'accès au réseau d'assainissement collectif pour :

- Construction nouvelle réalisée par les particuliers : 1 500 €uros

- Lotissement : • lotisseur : 1 500 €uros par raccordement

• bénéficiaire du permis de construire : 300 €uros par lot raccordé

- Zone d'activité : 1 500 €uros par raccordement

II - SERVICE DE L'EAU

PREFECTURE DU CANTAL
Date de réception de l'AR: 16/11/2023
015-211501887-20231110-DE_2023_52-DE

1 - Abonnement : 35 €uros

En cas de départ ou d'arrivée en cours d'année, facturation de l'abonnement par trimestre entamé.

2 - Prix du m3 : • de 0 à 300 m3 : 1,40 €uros

• > à 300 m3 : 1,25 €uros

TYPE DE COMPTEURS	COUT ABONNEMENT ANNUEL	DROIT ACCES RESEAU EAU - Distance < 100m	DROIT ACCES RESEAU EAU - Distance > 100m
Diamètre 25	35 €	400 € + 50 € pour la mise en service	Frais réels + 50 € pour la mise en service
Diamètre 32	35 €	570 € + 50 € pour la mise en service	Frais réels + 50 € pour la mise en service
Diamètre 40	50 €	Frais réels + 50 € pour la mise en service	Frais réels + 50 € pour la mise en service
Diamètre 65	80 €	Frais réels + 50 € pour la mise en service	Frais réels + 50 € pour la mise en service
Diamètre 80	100 €	Frais réels + 50 € pour la mise en service	Frais réels + 50 € pour la mise en service
Compteur de chantier		100 €	100 €

En cas de départ ou d'arrivée en cours d'année, facturation de l'abonnement par trimestre entamé.

III - COMPTEURS D'EAU DETERIORES, GELES

100 €uros + 50 € d'intervention

IV - OUVERTURE, FERMETURE DE VANNE

50 €uros par intervention

V – DÉPLACEMENT DE COMPTEUR

Forfait de 150 €uros par compteur

* tarifs applicables à compter du 1^{er} octobre 2022

o Salle polyvalente :

a) Associations communales : Gratuit

b) Usagers de la commune :

Maximum 2 jours : 200 €

Mariage : 250 €

½ journée, soirée jeunes ou apéritif : 100 €

Caution : 200 €

c) Usagers, associations et comités d'entreprises extérieurs à la commune :

PREFECTURE DU CANTAL
Date de réception de l'AR: 16/11/2023
015-211501887-20231110-DE_2023_52-DE

Maximum 2 jours : 300 €
 Mariage : 500 €
 ½ journée, soirée jeunes ou apéritif : 200 €

Caution : 350 €

d) Commerçants ou sociétés de vente : 350 €

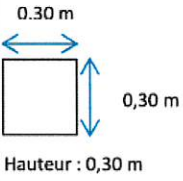
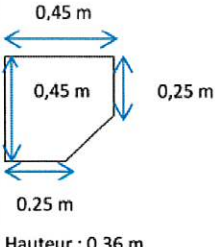
Caution : 350 €

o Concessions cimetière et columbarium :

1. Concessions familiales au cimetière

- Tarif : 65 € le m²
- Durée : concession à perpétuité

2. Columbarium

CASES	TARIFS	DURÉE
 <p>0,30 m Hauteur : 0,30 m</p>	400 €	50 ans
 <p>0,45 m 0,45 m 0,25 m Hauteur : 0,36 m</p>	500 €	50 ans

Les plaques d'inscription seront fournies par la commune, l'inscription est à la charge des administrés.

3. Location du dépositaire

- Les 3 premiers mois : gratuit
- De 4 à 12 mois : 50 € par mois

o Droit de place pour stationnement de véhicule de vente au déballage :

- La demi-journée : 60 €
- La journée : 100 €

Pour : 15 voix

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme au registre

Le Maire,
Jean-Jacques MONLOUBOU



PREFECTURE DU CANTAL
 Date de réception de l'AR: 16/11/2023
 015-211501887-20231110-DE_2023_52-DE